

# **PROCES-VERBAL**

## **SEANCE DU 11 AVRIL 2025**

*L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUMANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr PARNIERE Jean-Claude, Maire.*

*Date de la convocation du Conseil Municipal : 01/04/2025*

*Nombre de conseillers en exercice : 14      Présents : 11      Pouvoirs : 0      Votants : 11*

**PRESENTS** : PARNIERE Jean-Claude, PARIS Noël, BIESSE Pascal, MOUSSON Anne-Marie, TILLEUL Sandrine, MOUTAT FAUDEMÉR Eliane, FORGE Laurine, LASKOWSKI Florian, WOUTERS Christian, CHERON Yves, BUTET Ludovic.

**ABSENTS** : BADIN DE MONTJOYE Morgan, LAFOND Jérémy, MARQUES Françoise.

### **Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 11 mars 2025**

Aucune observation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Désignation du secrétaire de séance** : Eliane MOUTAT-FAUDEMÉR

### **Rappel de l'ordre du jour** :

- *Vote du compte de gestion 2024*
- *Vote du compte administratif 2024*
- *Affectation du résultat*
- *Vote des taux des taxes*
- *Vote du budget primitif 2025*
- *MAM*
- *Point sur les travaux*
- *Demande d'achat de terrain*
- *Questions diverses : location logement, amendes de police, etc*

Monsieur Le Maire, ne prenant pas part au vote, qui la salle du Conseil Municipal.

### **VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024**

Noël Paris, Maire-adjoint, présente le compte de gestion dressé par Mr Emmanuel VUILLET, comptable du Service Comptable Général de Guéret ; il est certifié conforme au compte administratif. Il est approuvé à l'unanimité. Vote : 10 oui.

**Délibération n° 2025/07 portant sur l'approbation du compte de gestion du budget principal.**

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Noël Paris, Maire-Adjoint, présente le compte administratif et donne lecture des résultats de l'exercice 2024 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	Prévu / réalisé	Prévu / réalisé
DEPENSES	<b>605 369.00 / 501 102.49 €</b>	<b>589 286.00 / 228 180.63 €</b>
RECETTES	<b>605 369.00 / 730 049.60 €</b>	<b>589 286.00 / 121 472.19 €</b>
Résultat de l'exercice EXCEDENT DEFICIT	<b>228 947.11 €</b>	<b>106 708.44 €</b>

Résultat de clôture pour l'année 2024 : 122 238.67 €

Il est voté à l'unanimité. Vote : 10 oui

**Délibération n° 2025/08 portant sur l'approbation du compte administratif 2024 du budget principal.**

Monsieur le Maire rejoint l'Assemblée.

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de pouvoir payer les factures d'investissement début 2025, avant le vote du budget, notamment pour les travaux de la MAM, **les restes à réaliser** au 31/12/24 ont été repris de la façon suivante :

Libellé	Crédits votés	Crédits réalisés	Crédits disponibles	Restes à réaliser
<b>Dépenses MAM</b>				
C/203 Honoraires	58 000.00 €	45 187.74 €	12 812.26 €	12 812.26 €
C/231 Travaux	455 546.00 €	126 435.89 €	329 110.11 €	329 110.11 €
<b>TOTAL</b>				<b>341 922.37 €</b>
<b>Recettes</b>				
C/1321 DETR + CAF	258 280.00 €	43 780.08 €	214 499.92 €	214 499.92 €
C/13241 Fonds de concours	32 000.00 €	0.00 €	32 000.00 €	32 000.00 €
<b>TOTAL</b>				<b>246 499.92 €</b>

Soit 341 922.37 € - 246 499.92 € = - **95 422.45 €** (restes à réaliser) au 31/12/2024

### **AFFECTATION DES RESULTATS pour 2024**

Mr Le Maire présente l'exécution du budget 2024

	Résultat clôture Exercice 2023	Part affectée à l'investissement 2024	Résultat exercice 2024	Résultat de clôture exercice 2024
Investissement	- 5 939.99		- 106 708.44	- 112 648.43
Fonctionnement	39 250.99	5 939.99	228 947.11	262 258.11
Total	33 311.00	5 939.99	122 238.67	149 609.68

et propose d'affecter les résultats du budget principal de la manière suivante :

Affectation du résultat

**- Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2024)	33 311.00
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2024)	- 5 939.99

**- Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2024 :**

Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires – dépenses budgétaires 2024)	- 106 708.44
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2024)	- 5 939.99

Solde d'exécution cumulé	- 112 648.23
--------------------------	--------------

**- Restes à réaliser au 31 décembre 2024 :**

Sur dépenses d'investissement	341 922.37
Sur recettes d'investissement	246 499.92

Solde net des restes à réaliser :	- 95 422.45
-----------------------------------	-------------

**- Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2024 :**

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 112 648.23
Rappel du solde net des restes à réaliser	- 95 422.45

Besoin de financement :	- 208 070.68
-------------------------	--------------

**- Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice 2024 (recettes budgétaires – dépenses budgétaires)	228 947.11
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2024)	33 311.00

Total à affecter	262 258.11
------------------	------------

*Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :*

<b>1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>208 070.88</b>
(Crédit compte 1068 – à reprendre en recettes budgétaires au compte 1068 de l'exercice 2025)	

<b>2) Affectation complémentaire en 'réserve' (crédit compte 1068) :</b>	<b>0</b>
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2025)	

<b>3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé</b>	<b>54 187.23</b>
(à reprendre en recette ligne 002 de l'exercice 2025)	

<b>TOTAL AFFECTE</b>	<b>262 258.11</b>
----------------------	-------------------

**soit :**

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses ligne 002 :	
Recettes ligne 002 :	54 187.23 €

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses ligne 001 :	112 648.43 €
Recettes ligne 001 :	
Recettes compte 1068 :	208 070.88 €

L'affectation du résultat est votée à l'unanimité.

**Délibération n° 2025/09 portant sur l'affectation des résultats du budget principal.**

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée de maintenir les taux des 3 taxes :

- taxe foncière sur le bâti : 34.38 %
- taxe foncière sur le non bâti : 48.41 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11.87 %

A l'unanimité les taux sont votés comme proposés.

**Délibération n° 2025/10 portant sur le vote des taux des taxes locales directes.**

## **FONGIBILITE DES CREDITS**

Monsieur Le Maire porte à la connaissance des membres présents que, depuis le passage de la comptabilité en M57, l'Assemblée délibérante peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cela évite d'avoir recours à des délibérations modificatives.

A l'unanimité le Conseil Municipal donne autorisation à Mr Le Maire.

**Délibération n° 2025/11 portant sur la fongibilité des crédits.**

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Pour l'année 2025, le budget s'équilibre et, est voté à l'unanimité de la façon suivante :

- en section de fonctionnement en dépenses et en recettes à la somme de 589 955 €
- en section d'investissement en dépenses et en recettes à la somme de 635 730 €

**Délibération n° 2025/12 portant sur le vote du budget primitif 2025.**

## **MAM (Maison d'Assistants Maternelles)**

Monsieur Le Maire fait un nouveau point sur les travaux.

Il fait part de quelques modifications de travaux qui entraînent des plus ou moins-values par rapport au marché.

Les assistantes maternelles demandent quel sera le montant du loyer qui sera appelé à l'association. Après en avoir délibéré, le montant du loyer sera de 300 € mensuels pendant une année ; ce montant sera revu chaque année.

La commune prendra une part dans l'association afin d'avoir un regard sur l'activité.

## **BOULANGERIE**

Monsieur Le Maire fait part aux membres présents de la rencontre avec Laurent Caire et son épouse ; Les travaux qu'ils avaient envisagés pour l'agrandissement du magasin et du laboratoire sont mis en attente jusqu'à l'année prochaine.

## **CESSION FONDS DE COMMERCE DU RESTAURANT**

Monsieur Le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée que le renouvellement du droit au bail a été signé le 26 mars chez Me Micolier : coût 400 € TTC à la charge de la commune comme il avait été décidé précédemment.

Le compromis de la cession du fonds de commerce entre Sophie Kovelmann et Frédéric Priot a été signé le 27 mars chez Me Sallet.

La signature définitive du droit au bail est programmée le 12 mai chez Me Sallet.

Les futurs repreneurs souhaitent une ouverture le 24 mai.

## **LOCATION DU LOGEMENT DE L'ECOLE**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé lors de la dernière réunion de fixer la location

mensuelle à 460 €.

Il présente le dossier de demande de logement de Mathieu Glomeau de Nouhant et demande aux membres présents de se prononcer, ces derniers émettent un avis favorable ; le loyer commencera à courir à compter du 10 mai.

**Délibération n° 2025/13 portant sur la location du logement au n° 10 rue des écoles.**

### **AMENDES DE POLICE**

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier du Conseil Départemental de la Creuse portant sur les amendes de police ; un dossier de demande de subvention sera constitué et déposé avant le 30 avril. La demande portera sur la sécurisation de la voirie communale et notamment sur la route des Ouchettes, de la CV ... à Montebras et la petite route transversale dans le village de Montebras reliant les 2 départementales (route de pont noir) à la route allant à la Baclière. Le devis de l'entreprise COLAS s'élève à 43 522.95 € HT.

**Délibération n° 2025/14 portant sur la demande de subvention amendes de police.**

### **DEMANDE D'ACHAT D'UN CHEMIN à MONTEBRAS**

Monsieur Le Maire fait part de la demande de la société Imerys pour l'achat d'un chemin rural en bordure de leur propriété.

Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer, à l'unanimité, l'Assemblée émet un avis favorable. Une enquête publique sera ouverte.

**Délibération n° 2025/15 portant sur la vente d'une partie du chemin rural**

La carrière Imerys doit déposer une demande de renouvellement de l'exploitation minière accompagnée d'un projet d'extension du site. Une présentation sera faite au conseil municipal le 24 avril à 19 h.

### **DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN – bien de section La Garde**

Monsieur Le Maire présente un nouveau plan mis à l'échelle par Pascal Biesse pour apprécier au mieux la demande d'achat de Cynthia Couturier et Florian Picaud.

Monsieur Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer et procède au vote :

Absentions : 2 - oui : 9 - Le principe de la vente est donc acté, un vote des sectionnaires sera organisé.

### **POINT SUR LES TRAVAUX**

Monsieur Le Maire fait un point sur les travaux :

- le curage de la mare à La Chassagne a été réalisé par Alexandre Lavigne pour un coût de 840 € TTC ; des devis seront demandés pour nettoyer la mare de l'arboretum ;
- les travaux de raccordement sur le domaine public afin de permettre l'évacuation de l'assainissement de la famille Coutarel sera réalisé prochainement par Jérémy Carte ;
- des travaux permettant l'écoulement des eaux de pluie au village de l'Étang ont été exécutés par Jérémy Carte ;
- un devis sera demandé à Jérôme Colin pour la réparation du chemin du « Pied Cocu » endommagé par les ragondins ;
- la route de l'Étang, rechargée en 2024, commence à avoir quelques détériorations suite au passage d'engins agricoles lourds.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

- La communauté de communes Creuse Confluence a décidé du changement des chaudières fioul par des chaudières bois dans 6 communes dont Soumans. Suite à la remise des plis, la participation de la commune s'élève à 19 193.11 €, cette somme a été inscrite au budget primitif.
- Intervention de Pascal Biesse qui a assisté à la commission 'ordures ménagères' de Creuse Confluence :
  - projet de mise en place de la redevance incitative,
  - 46 conventions ont été signées avec les artisans et commerçants, beaucoup reste encore à signer,
  - les bennes à cartons sont en place sur 3 sites (Déchèterie de St Silvain Bas Le Roc, Bord st Georges et Clugnat), une autre sera sans doute installée sur la commune de Boussac.Les dépôts pour cartons mis en place par chaque commune ne doivent plus être utilisés.

## **AUTRES POINTS**

### ➤ PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – SANTE

Une saisine a été transmise au CST (Comité social territorial) pour informer de l'intention de la commune de se joindre à la consultation portée par le CDG en vue de la conclusion d'une convention de participation en matière de protection sociale complémentaire – volet santé –

La commune a reçu un avis favorable le 03/04 sur le principe d'adhésion à la future convention portée par le CDG. Il convient désormais d'adopter par délibération le principe du recours au futur contrat en matière de santé du CDG ainsi que la participation à la consultation menée. C'est une décision non engageante.

La collectivité prendra sa décision finale de s'engager, ou non, sur le contrat du CDG lorsque ses caractéristiques précises (prestataire retenu, garanties, tarifs, etc.) nous seront communiquées au terme de la consultation menée ; c'est la même procédure que pour la prévoyance.

**Délibération n° 2025/16 portant sur la protection sociale complémentaire santé**

### ➤ EMBAUCHE AGENT

Pour venir en renfort pendant la période estivale à l'équipe en place, Eric RIPON sera embauché à compter du 12 mai jusqu'au 30 septembre.

### ➤ RENCONTRE AVEC AS SOUMANS

Monsieur Le Maire fait savoir que l'entraîneur de l'AS Soumans a demandé une rencontre avec les élus pour :

- demander à disposer d'un terrain d'entraînement : une solution pourrait être trouvée avec le terrain à proximité de la piscine appartenant à Creuse Confluence ;
- l'achat d'un aérateur de prairie pour herser le stade : avant l'achat, dont la somme a été prévue au budget primitif, il sera demandé auprès des communes en possédant un s'il est possible de l'emprunter.

➤ RECUPERATION ANCIENS MOBILES

Orange lance une grande campagne de récupération de téléphones mobiles usagés dans le département, opération du 1<sup>er</sup> avril au 29 août. La commune se porte candidate pour recevoir un collecteur et participer à cette opération.

➤ CHAPITEAU

Il appartient au comité des Fêtes mais les membres ayant tous démissionnés, des associations s'adressent à la mairie pour pouvoir l'emprunter.

Monsieur Le Maire demande d'en fixer les conditions. A l'unanimité, il a été décidé :

- les associations soumanaises pourront l'emprunter gracieusement mais une caution de 500 € leur sera demandée
- une location de 100 € par prestation sera demandée aux associations extérieures avec le versement d'une caution de 500 € ; un contrat sera signé entre les 2 parties
- aucun prêt ni location ne seront faits aux particuliers.

➤ Association SOUMAGYM

Monsieur Le Maire fait part de la dissolution de l'association SOUMAGYM et de la clôture de son compte. Le solde a été reversé à 3 associations :

- les 3 Z'Ecoles : 536.20 €
- AS Soumans : 300 €
- 3<sup>ème</sup> Age : 200 €

➤ Réforme de l'apostille et légalisation de signature

Pour circuler à l'étranger, les actes publics français doivent préalablement faire l'objet, hors cas de dispense, d'une légalisation ou d'une apostille, afin d'attester de l'authenticité de la signature, du sceau ou du timbre qui y figurent.

L'apostille est actuellement délivrée par les parquets généraux près les cours d'appel et la légalisation est délivrée par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

L'objectif de la réforme initiée par la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 est de transférer la compétence pour délivrer ces formalités au notariat et de les dématérialiser.

Les notaires qui en seront chargés devront pouvoir comparer la signature figurant sur le document qui leur sera soumis et celle de l'agent public mentionné dans l'acte public en qualité de signataire, et donc consulter les spécimens de signature des agents publics associés à leur qualité.

A cet effet, le décret n° 2021-1205 du 17 septembre 2021 prévoit la création d'une base de données nationale des signatures et une obligation d'alimentation par les autorités publiques.

Monsieur le Maire propose que la signature des 4 adjoints, de la secrétaire de mairie et la sienne soient intégrées dans cette base de données.

**Délibération n° 2025/17 portant sur les spécimens de signature pour la légalisation des actes.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 40.

Le Président,  
J.C. PARNIERE

La secrétaire,  
Eliane MOUTAT-FAUDEMÉR